

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 27 Mars 2024	Séance du Mardi 09 Avril 2024
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le neuf Avril à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes les Fontanilles à Octon, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 36	
Présents : 30	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Daria PICARD (Ceyras), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Christine RICARD (Paulhan), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez) représenté par Claude REVEL (Canet).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Bertrand ALEIX (Paulhan), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Laurent ALBERT (Villeneuve).

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°2023.08.29.15 du Conseil communautaire du Clermontais du 29 Aout 2023 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté de Communes,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs du personnel d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire qui permet de recenser tous les emplois permanents créés par la Communauté de communes et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emploi, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Dès lors, au regard des besoins de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter la modification suivante :

FILIERE TECHNIQUE

- Modification d'un emploi permanent à temps complet de directeur du pôle eau et assainissement grade ingénieur en un emploi permanent à temps complet de directrice du pôle eau et assainissement dans l'ensemble du cadre d'emploi d'ingénieur incluant les grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- Modification d'un emploi permanent à temps complet de directrice de crèche dans le cadre d'emplois de puéricultrice en emploi permanent à temps complet de directrice de crèche dans les cadres d'emplois de puéricultrice et d'infirmier en soins généraux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné pour les emplois créés.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté statutairement.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée de trois ans maximum. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Monsieur BARDEAU précise que le tableau des effectifs tenant compte des modifications ci-dessus est annexé en pièce jointe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs du personnel communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget, chapitre 012,

- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

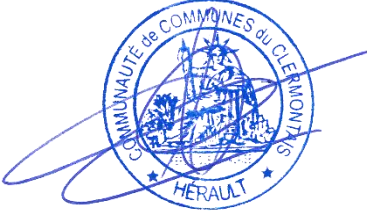
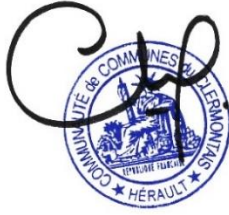
<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---

TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL TITULAIRE

Filière administrative

Catégorie	nombre	Grade	postes vacants
A	1	Directeur général des services	0
	1	Attaché hors classe	0
	1	Attaché principal	1
	5	Attaché	1
B	1	Rédacteur principal de 1ère classe	2
	3	Rédacteur principal de 2ème classe	0
C	14	Adjoint adm principal de 1ère classe	0
	13	Adjoint adm principal de 2ème classe	4
	25	Adjoint administratif	2
Total	64	70 TC 4 TNC	10

Filière technique

	1	Ingénieur	1
B	2	Technicien principal de 1ère classe	0
	2	Technicien principal de 2ème classe	1
	1	Technicien	0
C	6	Agent de maîtrise principal	1
	6	Agent de maîtrise	0
	21	Adjoint tech principal de 1ère classe	0
	19	Adjoint tech principal de 2ème classe	5
	35	Adjoint technique	5
Total	93	89 TC 17 TNC	13

Filière médico-sociale

A	1	Cadre de santé	0
	0	Puéricultrice hors classe	1
	0	Puéricultrice	1
	4,5	Educateur de jeunes enfants	0,5
B	8	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale	1
Total	16,5	16 TC 5 TNC	4,5

Filière animation

B	2	Animateur principal de 1ère classe	0
	1	Animateur	0
C	9	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0
	14	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	7
	23	Adjoint d'animation	1
Total	49	26 TC 32 TNC	8

Filière sportive

B	2	Educateur des APS princ de 1ère classe	0
	3	Educateur des APS princ de 2ème classe	1
	1	Educateur des APS	1
C	1	Opérateur principal des APS	0
Total	7	8 TC 1 TNC	2

Filière culturelle

B	1	Assistant de conservation	0
C	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
Total	2	2 TC	2

Catégorie	nombre	Grade		postes vacants
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE:	<u>231,5</u>		temps complet	211
			temps non complet	59
			postes pourvus	231,5
			postes vacants	39,5
PERSONNEL NON TITULAIRE				
POSTES PERMANENTS				
A	1	Attaché principal		
	2	Attaché		1
	1	psychologue de classe normale		1
	2	Educateur de jeunes enfants		
B	1	Educateurs des APS		
	1	technicien		
	1	Rédacteur		
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale		
C	1	Adjoint administratif		
	15	Adjoint d'animation		
	1	Adjoint du patrimoine ppl 2ème		
	3	Adjoint technique		
Hors catégorie	1	Responsable d'exploitation		
	4	Agent d'entretien des réseaux et des stations d'épuration		
	1	Agent d'exploitation électromécanicien eau potable		
	0	Responsable travaux neufs en eau et assainissement		1
	1	Animatrice monitrice des APN / assistante chargée de communication		
	1	Chef de base, développeur d'activités, responsable technique qualifié voile et APN		
	1	Assistante administrative		
Total	41	24 TC	20 TNC	3
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE	<u>41</u>		temps complet	24
			temps non complet	20
			postes pourvus	41
			postes vacants	3
TOTAL PERSONNEL PERMANENT (TITULAIRE + NON TITULAIRE)	<u>315 POSTES</u>	235	temps complet	
		79	temps non complet	
		272,5	postes pourvus	
		42,5	postes vacants	